



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

laboratoires d'analyses

Question écrite n° 46250

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le fait que des laboratoires d'analyses médicales sous-traitent certaines analyses à des confrères, qui adressent directement leurs notes d'honoraires aux malades en y ajoutant la somme d'un euro pour frais d'envoi, non remboursée par la sécurité sociale. Il lui demande ce qu'il pense d'une telle pratique et de lui indiquer comment les malades peuvent s'opposer à ce procédé dont ils ne sont pas avisés dès le départ.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46250

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2004, page 6953